

Bourse Hannah 2020

Quatre bourses de trois mois d'une valeur de 5 500 \$ sont offertes aux étudiant(e)s de premier cycle et de maîtrise inscrit(e)s dans une université canadienne afin de réaliser un projet en histoire de la médecine sous la supervision d'un professeur qualifié. Les fonds proviennent de l'Associated Medical Services inc. (ci-après AMS). La bourse est administrée en partenariat avec la Société Canadienne d'histoire de la médecine (SCHM) ; cette dernière étant chargée d'évaluer les demandes. La recherche doit analyser l'impact des technologies sur la profession médicale et la prestation des services de santé. Ce sujet rappelle l'objectif d'AMS, soit d'« accroître la compassion dans un monde technologique » et plus spécifiquement :

1. de promouvoir l'éducation et la pratique de soins compatissants ;
2. de favoriser de nouveaux modèles de prestation des soins compatissants ;
3. de maximiser l'impact des nouvelles technologies tout en préservant une approche humaine des soins dans notre système de santé en constante évolution.

Date limite : Les candidatures doivent être envoyées avant le 10 novembre 2019.

Partenaire : Société Canadienne d'histoire de la médecine. Le formulaire est disponible [en ligne](#).

Objectif

Le programme de bourses Hannah permet aux étudiant(e)s de se familiariser avec la démarche historienne et de développer un intérêt pour l'histoire de la médecine. Il est administré en partenariat avec la Société Canadienne d'histoire de la médecine (SCHM).

Thématiques de recherche

Le financement est attribué aux jeunes chercheurs analysant l'impact des technologies sur la profession médicale et la prestation des services de santé. Le projet peut faire partie d'un mémoire de baccalauréat, d'un mémoire ou d'une thèse de maîtrise ou de toute autre activité de synthèse d'un programme universitaire. Les étudiant(e)s peuvent recevoir des crédits pour leur travail. Le cadre proposé doit pouvoir se réaliser durant les trois mois que couvre la bourse.

Financement

Le montant, d'une valeur maximale de 5 500 \$, est offert sous forme de bourse. Le ou la récipiendaire doit en bénéficier pendant une période de trois mois consécutifs durant les sessions d'automne, d'hiver ou d'été. Le versement des fonds est effectué auprès de l'institution universitaire auquel l'étudiant(e) est inscrit(e). Les récipiendaires seront ensuite payés selon les politiques en vigueur. La bourse est imposable au palier fédéral.

Jusqu'à QUATRE (4) bourses pourront être attribuées dans le cadre du concours de 2020.

Critères d'éligibilité

Les candidats doivent fréquenter une université canadienne reconnue et être inscrits dans un programme de premier cycle ou de maîtrise au moment de déposer leur demande. Tous sont éligibles pourvu que leur projet et leur superviseur de recherche satisfassent aux critères susmentionnés. Nous encourageons les demandes en provenance d'étudiants en médecine.

Normalement, les fonds ne peuvent être utilisés que dans les universités canadiennes.

Date limite

Le tout doit être expédié au bureau du vice-président de la SCHM au plus tard le 10 novembre 2019 (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers qui ne respecteraient pas le format demandé ne seront pas évalués.

Consignes pour remplir sa demande

Un dossier complet contient plusieurs documents. Le formulaire de demande est accessible en ligne. Les autres documents à joindre requièrent des pages supplémentaires et vous trouverez les consignes pour la mise en page ci-dessous.

Formulaire de demande

Le formulaire de demande doit contenir toutes les signatures originales requises.

En apposant sa signature, l'université s'engage à assumer la responsabilité administrative de la bourse, le cas échéant. La signature doit être celle d'un représentant désigné par l'administration ; il peut s'agir, par exemple, du vice-doyen à la recherche. Les signatures sont aussi la preuve que l'université s'engage à respecter les règles d'AMS en ce qui a trait à l'utilisation des fonds. Ainsi les fonds en provenance d'AMS ne peuvent-ils en aucun cas servir à financer des coûts institutionnels ou administratifs.

Résumé du projet

Veillez inclure une courte description (150 mots maximum) de votre projet, dans un langage accessible à tous, mettant en relief la nature du projet proposé et son importance pour le champ de l'histoire de la médecine.

Description du projet (maximum de 3 pages)

Cernez bien votre problématique et situez-la en relation avec la littérature scientifique appropriée. Veillez préciser comment vous avez l'intention de mener ce projet à bien (méthodologie, sources utilisées et fonds d'archives à disposition, période temporelle, etc.). Fournissez aussi des informations biographiques susceptibles de prouver que vous pouvez réaliser le projet. Ces informations peuvent inclure une liste de cours suivis, une expérience particulière, des intérêts personnels ou des compétences linguistiques spécifiques.

Évaluation du directeur

Le directeur ou superviseur de l'étudiant(e) doit fournir une brève évaluation de la faisabilité du projet et doit s'engager à encadrer l'étudiant(e) durant la totalité de la période de financement. Une lettre d'appui, confidentielle, sera envoyée séparément.

CV du directeur (maximum de 3 pages)

Le directeur ou superviseur de l'étudiant(e) doit fournir une version abrégée de son CV qui démontre la familiarité de ce dernier avec le sujet de recherche proposé et décrit ses activités académiques connexes.

Relevés de notes

Veillez joindre à votre demande une copie officielle d'un relevé de notes de premier cycle. Les étudiant(e)s inscrit(e)s en première année qui ne disposeraient pas encore de suffisamment de notes pour que le document soit probant doivent produire un relevé datant d'années antérieures (niveau collégial, autre formation générale).

Information concernant d'autres sources de financement

Veillez joindre un document qui fait état des autres ressources financières dont vous disposez. Ce document doit inclure le nom des institutions/organismes responsables de l'octroi des fonds, la valeur de chaque bourse ou subvention obtenue et le lien que ces fonds auraient éventuellement avec le projet soumis à AMS.

Certificat d'éthique

Les étudiant(e)s dont les projets ont recours à des sujets humains doivent nécessairement obtenir un certificat d'éthique décerné par leur université d'attache ou fournir celui de leur directeur/superviseur. Si le certificat a été obtenu avant que le projet ne soit soumis à la SCHM, veuillez SVP le joindre à la demande. Si ce n'est pas le cas, sachez que les fonds ne seront disponibles qu'après l'envoi du certificat à la SCHM.

Si vous estimez que vous n'avez pas besoin d'un certificat d'éthique, veuillez fournir une brève justification.

En signant le formulaire de demande AMS, les candidat(e)s s'engagent à agir conformément avec la déclaration suivante concernant la recherche sur des sujets humains :

« Par la présente, j'affirme que les droits de la personne et la dignité de chacun des sujets de cette recherche seront protégés rigoureusement et qu'aucune communication, orale ou écrite, ne contiendra de propos susceptibles de porter à confusion ou de laisser entendre que moi-même, ou les gens travaillant avec moi, pourrions offrir une assistance, clinique ou autre, que nous ne serions pas en fonction, ni ne voudrions, offrir ».

Format de la demande

Le dossier doit être dactylographié et imprimé en recto sur du papier 8,5 X 11. Les marges à respecter sont de 1 pouce (haut, bas, gauche et droite). La taille de la police doit être au minimum 12 (pas de lettrage condensé ou espacé). Les pages doivent être numérotées en séquence et le nom du candidat

doit apparaître en haut à droite de chaque page. La pagination et le nom peuvent se trouver dans la marge de 1 pouce, mais pas à moins de 0,5 pouce du bord de la page.

Langue

La langue de travail d'AMS est l'anglais. Toutefois, AMS encourage fortement l'envoi de demandes en français. Les demandes seront évaluées par des comités composés d'évaluateurs bilingues, choisis par la vice-présidence de la SCHM. Cette politique permet une évaluation juste et équitable des dossiers sans exception.

Publications et remerciements

Il n'y a pas de restrictions au niveau des publications. Néanmoins, AMS et la SCHM devront d'être remerciés dans chacune des publications qui découleront des travaux financés par la bourse.

Cette marque de reconnaissance peut prendre la forme suivante : « Associated Medical Services Inc. (AMS) est un organisme de bienfaisance créé en 1936 par le Dr Jason Hannah. Organisme pionnier dans le secteur de la santé en Ontario, AMS est actif en éducation et dans la recherche de meilleures pratiques en matière de santé pour tous les Canadiens. AMS soutient la recherche dans les domaines des sciences humaines, dont l'histoire de la médecine ».

AMS se réserve le droit de reproduire le titre ou le rapport de recherche.

Rapport final

Les récipiendaires d'une bourse Hannah devront absolument livrer un rapport à la fin de leur période de financement. Le texte devra faire état des activités durant les 3 mois et inclure un rapport de recherche ou de tout autre résultat de recherche. Le boursier ou la boursière doit faire parvenir le tout à AMS et la SCHM (en copie conforme).

Liste de vérification

Avez-vous...

- signé et daté votre demande ?
- obtenus toutes les signatures, y compris celles en provenance de l'institution ?
- inclus vos relevés de notes ?
- assuré(e) que votre directeur/superviseur ait envoyé son évaluation et son CV ?
- inclus tous les documents dans le bon ordre ?
- gardé une copie de votre demande pour vos dossiers ?

N'hésitez pas à envoyer vos questions et à faire parvenir votre dossier à

Dr Esyllt Jones
Dean of Studies, St John's College
209 - 92 Dysart Rd. University of Manitoba
Winnipeg, MB R3T 2M5
Esyllt.Jones@umanitoba.ca